



Loïc HERVÉ

Sénateur de la Haute-Savoie (UC)
Secrétaire de la commission des lois

Cluses, le 4 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : Création d'un fonds d'urgence pour l'amélioration des conditions de travail des soignants

Loïc HERVÉ, Sénateur de la Haute-Savoie, a interrogé, par voie de question écrite, Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, afin d'obtenir la création d'un fonds d'urgence pour l'amélioration des conditions de travail des soignants. Il serait financé par le reversement de l'intégralité du montant des contraventions (406 283 procès-verbaux) dressées depuis l'entrée en vigueur du confinement, le 17 mars dernier.

À l'heure où le nombre de malades atteint du COVID-19 ne cesse d'augmenter sur nos territoires, les hôpitaux voient les moyens mis à leur disposition diminuer notamment en nombre de lits, de masques ; craignant dans certains cas une pénurie de médicaments.

« Dans la période que nous vivons où la primauté du collectif suppose l'effacement des individualités, la solidarité auprès de nos soignants doit être totale » souligne Loïc HERVÉ.

À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle ! Ainsi, Loïc HERVÉ demande à ce que soit mis en place un compte d'affectation spéciale afin de recevoir les recettes perçues pendant cette période de confinement, sans qu'elles ne soient retracées au budget général de l'État.

Contact :

Loïc HERVÉ

06 24 12 09 50

l.herve@senat.fr

<https://www.loicherve.fr>